

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 avril 2017 pour le jeudi 27 avril 2017 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2017

N° 33

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mme PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr BRANCHE Pascal, Mme EPITALBRA Aude, Mr PIVET Sylvain, Mme MOREL Rachel.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mme MOREL Rachel a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 33 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2017.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Sens unique chemin de la Grande Fontaine :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des problèmes de circulation rencontrés dans le quartier de la Grande Fontaine, difficultés liées notamment à la vitesse des véhicules dans le sens de la descente en provenance de Mont-July. Il indique que plusieurs jeunes ménages avec enfants se sont installés récemment dans ce quartier, et qu'il s'en suit un sentiment d'insécurité souvent avéré. Il rappelle aussi que l'hypothèse de la mise en sens unique de la rue a déjà fait l'objet de requêtes et de réflexions de la part du Conseil municipal lors des mandatures précédentes.

La discussion s'engage sur les modalités pratiques de ce sens unique, à partir de la proposition formulée par Monsieur le Maire de le positionner à hauteur du passage à niveau, avec pose d'un panneau d'annonce préalable au carrefour entre la route du Mont-July et la rue du Général Léchères. Plusieurs remarques sont formulées sur le caractère restreint de l'interdiction, puisqu'elle se limite à la seule traversée de la voie ferrée.

Il est dès lors décidé d'une part que la commission Travaux se rende sur place pour retravailler le positionnement du sens unique et d'autre part d'organiser une réunion de concertation avec les riverains.

Conclusion : une décision sera proposée au Conseil municipal après ces réflexions complémentaires.

1.2. – Ilot Bouvard : aménagement du bâtiment communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans d'une part de la future résidence Haissor et d'autre part des deux niveaux du futur bâtiment communal.

- Pour la résidence Haissor, il rappelle que la commune a répondu à l'appel à projet lancé par le Conseil départemental, et que le dossier a été déposé conjointement par la mairie, par l'ADMR et par la Semcoda. Les architectes ont retravaillé les aménagements et équipements intérieurs afin de respecter les éléments du cahier des charges. La résidence comprendra cinq logements : 1 T3 et 4 T2.

- Pour le bâtiment communal : Monsieur le Maire présente les plans de la salle communale, du restaurant et de la bibliothèque. Il indique que des modifications ont été apportées pour prendre en compte les remarques des utilisateurs et les normes en vigueur. S'agissant du restaurant, la mezzanine a été abandonnée, car jugée non nécessaire par le futur gérant potentiel, et pour la bibliothèque, la surface utile a été augmentée pour prendre en compte les ratios de la DRAC, et permettre ainsi l'obtention d'un soutien de l'Etat pour son équipement en mobilier.

De fait, la suppression de la mezzanine du restaurant crée un nouvel espace d'environ 95 m², disponible pour recevoir éventuellement une activité commerciale ou libérale. L'équipement et l'utilisation de cet espace restent toutefois ouverts à la réflexion.

1.3. – Transfert des pouvoirs de police

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article L. 5211-9-2 du code des Collectivités Territoriales, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement et en matière d'élimination des déchets ménagers, les Maires des communes membres transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité. Par ailleurs, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a étendu le champ de ces éventuels transferts automatiques : circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi, police des édifices menaçant ruine et police de sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation.

Toutefois, le même article prévoit qu'intervenant dans le délai, au plus tard, de six mois suivants l'élection du président, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert des pouvoirs de police dans les domaines considérés.

Monsieur le Maire soumet dès lors à l'assemblée, et en agissant dans le respect des délais susvisés, qu'en vertu des dispositions prévues au 1° du I de l'article L 5211-9-2, il puisse notifier son refus de voir transférés au président de notre intercommunalité à fiscalité propre de l'agglomération de Bourgen-Bresse les pouvoirs de police existants aussi bien en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers, de voirie que d'habitat. De la même façon, il suggère que le Maire de Ceyzériat conserve les mêmes prérogatives en matière de police de la circulation et du stationnement.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.4. – Agents techniques service voirie

Monsieur le Maire apporte des informations sur les emplois d'agents techniques. Il indique qu'en remplacement du poste de Monsieur Michel Danjean, la commune vient de recruter un agent à titre contractuel, Monsieur Léo Privel, pour une durée de six mois. Un premier recrutement avait été réalisé, mais qui n'a pas été prolongé au-delà de la période d'essai.

S'agissant du remplacement de Monsieur Jean-Luc Billoud, qui fera valoir ses droits à la retraite au 31 juillet 2017, il sera procédé aussi au recrutement d'un agent à titre contractuel, Monsieur Kévin Robin. Son entrée en fonction aura lieu le 1^{er} septembre, et pour une durée de six mois.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Rapport d'exploitation éclairage public

Monsieur Claude CARTE donne le compte rendu de cette assemblée à laquelle il a participé avec Monsieur le Maire.

Le compte rendu édité annuellement a été effectué pour la première fois par l'entreprise BABOLAT, titulaire du marché exploitation éclairage public pour notre commune.

Mr Claude CARTE rappelle brièvement que nous avons 805 points lumineux à fin 2016 et 24 armoires de commande pour lesquels l'entreprise assure l'exploitation et l'entretien.

Concernant les points lumineux, il reste 3 « vapeur de mercure » pour lesquels on a un devis de renouvellement de 4 255 € et auquel on ne donnera pas suite (proximité espace Bouvard).

La non-conformité de nos armoires concerne 5 postes sans réel caractère d'urgence pour lesquels on a aussi un devis de 9 311 € auquel on ne donne pas suite non plus.

Pour mémo, l'ensemble de nos armoires est désormais équipé d'horloges astronomiques et pour info, demande a été faite pour que le parking de la halle ainsi que la rue Jean Jaurès soient aussi en extinction de 23h30 à 5H00.

Les économies réelles globales engendrées seront présentées ultérieurement au vu de la date de démarrage (juillet 2016) et des relevés des compteurs qui s'étalent sur l'année donnant donc lieu parfois à des consos estimées trop élevées fin 2016.

Néanmoins, Mr Carte fait juste un petit zoom sur la tendance d'économie qui correspond bien à l'attente.

2.2. – Dotations de l'Etat

Lors du vote du budget, les dotations (DGF) ont été inscrites en montant estimatif, celles-ci n'étant pas encore communiquées à cette date.

Mr Carte rappelle au conseil le graphique qui avait été présenté concernant cette contribution au redressement des fonds publics imposée par l'état sur 2014-2017 s'élevant à 28 milliards d'euros engendrant pour les communes 11.5 milliards de baisse répartis sur 4 ans.

En 2016 le gouvernement, sur la pression des Maires, avait annoncé que la dernière baisse serait diminuée de 50% de sa valeur initiale.

Nous avons donc estimé notre DGF 2017 en reprenant la contribution 2016 diminuée de la moitié de la baisse de l'année précédente.

Mauvaise surprise après la communication début avril de l'attribution 2017, on constate que finalement on aura eu une réduction de 23 600 €, soit 6 600 € d'écart par rapport à notre estimation, pourtant légitime au regard des promesses formulées par le Chef de l'Etat.

2.3. – Terrain de football

Comme chaque année, un programme de rénovation est effectué sur le terrain d'honneur. Pour 2017 l'entreprise ROCHET assurera comme l'année précédente la fertilisation en 3 passages pour un montant total de 1 950 €.

Une amélioration sera apportée par un désherbage sélectif d'été, un défeutrage des zones périphériques, un décompactage suivi d'un sablage (60 tonnes) pour un montant de 8 280 €.

C'est donc plus de 10 000 € en plus de l'entretien courant (tonte et arrosage) qui seront affectés à l'espace des footballeurs.

2.4. – Forêt, fleurissement

➤ Besoin d'élargissement au carrefour des traces de la plaine pour le débardage des pins prévu fin août. Besoin de poser quelques buses et faire un engravement pour permettre le rayon de braquage des remorques. Sera inclus dans la ligne prévue pour la refonte de la trace de la forêt.

➤ L'ONF est venu marquer cette semaine les parcelles 14 et 15 pour préparer les ouvertures de layons et les futurs affouages. D'un accord commun, plusieurs gros arbres (hêtres et chênes) en bordure des parcelles, à proximité de la voie ferrée (début trace de la plaine) ne seront pas abattus et laissés à l'agrément des promeneurs.

➤ Les dates des plantations retenues pour le fleurissement 2017 seront les journées des 16,18 et 23 mai. Le comité de fleurissement s'est étoffé cette année de nouveaux adhérents et Mr Carte rappelle que les conseillers municipaux sont aussi les bienvenus pour aider aux plantations.

2.5. – Signalétique C.C.I.

La CCI est venue présenter le 25 avril le diagnostic signalétique réalisé ces derniers mois auprès de l'Union des entreprises et des élus invités sur ce projet (Cécile NAGA, Claire PONCETY, Josette FROMENT et Mr Carte) le Maire s'étant excusé.

Une présentation détaillée de l'existant avec de nombreuses photos a été faite sur les différents accès au village ainsi que sur le centre village.

Des propositions ont été faites et un débat engagé dans l'attente d'un compte rendu à partir duquel, lors d'une prochaine réunion du groupe de travail, devront être dégagées et priorisées des pistes d'améliorations qui seront ensuite valorisées et présentées au conseil pour validation.

Il a été constaté qu'un grand nombre de signalisations sont à rafraîchir, parfois peu lisibles, voire contradictoires.

Il a été demandé un complément d'étude sur la signalétique touristique.

2.6. – Mobilité électrique

Mr Claude Carte rappelle au conseil qu'au budget 2017 de l'ancienne Communauté de communes de la Vallière, a été adoptée la programmation d'installation d'une station de charge pour véhicules électriques sur la commune de Ceyzériat. Une présentation en avait été faite au cours d'une séance de conseil municipal avec le choix d'emplacement derrière le centre festif.

Après étude approfondie et entretien avec des professionnels et utilisateurs, l'investissement lourd, même s'il est subventionné à 80%, semble prématuré au vu du développement actuel de ce mode de circulation et du nombre d'utilisateurs.

Même s'il paraît séduisant de pouvoir recharger totalement un véhicule en 30 mn, on constate que ces stations sont encore en pleine mouvance sur l'évolution des matériels et l'interopérabilité d'utilisation.

Qui plus est, un des arguments de base retenu qui était la détérioration accélérée des batteries pour des charges ponctuelles de petite quantité ne serait plus d'actualité avec les nouvelles batteries de type lithium-ion.

Sans parler, au-delà de l'investissement, des coûts de fonctionnement générés par une maintenance annuelle obligatoire de plus de 2 000 € et un contrat de gestion des badges d'accès qui, en plus, ne fait pas l'adhésion des usagers au vu de la multiplicité des opérateurs.

La pose d'un terminal bancaire faciliterait la solution mais accentuerait fortement l'investissement pour une utilisation sporadique.

Ayant retenu l'avis éclairé d'utilisateurs assidus et confirmés, nous vous proposons de renoncer à cette installation tout en gardant l'idée de mise à disposition d'énergie gratuite par simplement un boîtier à prise universelle de recharge 3.7 kw accessible en journée.

Plus de nécessité d'avoir des places réservées ni une signalétique appropriée. Par contre au-delà d'une communication locale, l'inscription sur le site « ChargeMap » est primordiale.

Mr Carte constate que c'est beaucoup moins ambitieux mais bien plus sage tant qu'il n'existe pas une stabilité et une lisibilité sur les développements.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours

Monsieur BOURGIER informe le conseil de l'avancée des travaux en cours :

Démolition des anciens bâtiments Bouvard : les travaux de désamiantage ainsi que l'évacuation de tous les déblais issus de la démolition du bâtiment sont terminés.

ENEDIS :Article R323-25; raccordement électrique du nouveau lotissement privé situé chemin l'Achar. Travaux de génie civil sous la RD 52, en long, et en traversée de chaussée.

Ancienne mairie : remplacement de fenêtres (Entreprise Ombré Fenêtre) : travaux terminés.

- Salle des mariages : 3 fenêtres plus 1 porte- fenêtre.

- Salle « rumba » : 5 fenêtres.

- Hall d'entrée CA3B : 1 fenêtre.

Coût total HT : 8 800 €

Accessibilité aux ERP : ancienne mairie, ascenseur. Suite aux remarques concernant l'intégrité du style existant dans le hall, il a été demandé au bureau d'étude BETEC d'étudier une autre solution concernant le renforcement des poutres IPN.

Balayeuse : remise en état en cours (retard dû à un problème d'approvisionnement de pièces détachées).

CA3B/Chemin de Schall : l'entreprise Eurovia a effectué la première phase des travaux, consistant à la création d'un trottoir, côté nord. Le revêtement de la chaussée en enrobé se fera lorsque la voirie du lotissement sera terminée.

CA3B/ Route de Tréconnas : la construction du trottoir entre le chemin de la « Mirette » et l'allée des sorbiers est en cours. Il faudra attendre que GrDF déplace le compteur gaz sur la propriété BENOIT, pour que l'entreprise RICHARD TP puisse poser la nouvelle clôture. Date prévue : 15 mai 2017.

Parking MSP : création d'un local « poubelles » et modification de bordures de trottoirs, entreprise Fontenat ; travaux terminés ; coût : 3 628.80 € HT.

Lotissement de Fortunat : à la demande des riverains, pose d'un panneau : « pensez à nos enfants, roulez tout doux » ; en cours de réalisation.

Syndicat des eaux Ain Suran Revermont : les travaux de sécurisation du réseau de transport syndical ont été effectués le mardi 4 avril 2017 (5 entreprises mandatées, pour la pose de 7 vannes de coupures sur la canalisation de transport principal, entre Corveissiat et Coligny). Un temps de remise en eau plus important que prévu, ainsi qu'un incident dû à un défaut de butée d'appui de canalisation, provoquant le déboîtement d'un té, ont fait que l'approvisionnement du réservoir de Ceyzériat n'a pu reprendre qu'à 1 heure le jeudi 6 avril.

Une distribution de bouteilles d'eau a dû être mise en œuvre, lors de la soirée du 5 avril. Le Syndicat des Eaux remercie vivement la population pour sa compréhension et sa patience.

Cette nouvelle expérience montre encore une fois une certaine fragilité concernant l'approvisionnement en eau des habitants de Ceyzériat. Un réservoir supplémentaire de 1000 m³ devrait être construit à court terme (une première phase a été réalisée en 2016 avec le raccordement électrique souterrain, de la « Croix du Poulet » au réservoir actuel, soit 650 ml de canalisation.)

Parking RD 979 (côté Nantua): le traçage des emplacements de parking a été réalisé. Des butées de roues seront installées, afin que les véhicules n'empiètent pas sur l'espace piétonnier.

Fleurissement :

Remplacement effectif de 12 jardinières (1 800 €)

Remplacement effectué du pulvérisateur porté 3 points (3 100 €)

Tréconnas : chênes communaux empiétant sur la propriété BOGUET. Ces deux arbres, situés en sommet de talus, ont en conséquence un enracinement fragilisé. Suite aux remarques des riverains, il a été décidé d'abattre ces deux arbres, en fin d'année 2017.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 20 mars 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

BLANCHARD Mickaël

Sur un terrain situé 70 route des Métras

Parcelle(s) N° 395 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1058 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

MEGARD Fabien

Sur un terrain situé Chemin de l'Achar

Parcelle(s) N° 463p Lot N° 3 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 900 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

MARTINET Adrian

Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat

Parcelle(s) N° Lot N° 44 Section AK située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 810 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

PERMIS DE CONSTRUIRE TRANSFERT

SCI BEKO

Sur un terrain situé rue Paul Berliet

Parcelle(s) N° Lot N° 4 Section ZA située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 1505 m²

POUR TRANSFERT DU PC CELIK YAHIA AU NOM DE LA SCI BEKO

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

GUILLET Dominique

Sur un terrain situé rue du Pressoir

Parcelle(s) N° 48 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 236 m²

POUR LA CRÉATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT

DESCOMBE Mathieu

Sur un terrain situé 83 rue Samuel Guichenon

Parcelle(s) N° 2027 Section A située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 586 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE PLUS TERRASSE

GREGOT Anne

Sur un terrain situé 167 impasse des métras

Parcelle(s) N° 342, 67 & 68 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 524 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE, LA RÉNOVATION D'UNE CLÔTURE EN GRILLAGE ET LE REMPLACEMENT D'UN GARAGE EXISTANT

RAYMOND Benjamin

Sur un terrain situé 905 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 225 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 615 m²

POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE OUEST ET LA RÉNOVATION DE LA TOITURE AVEC CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT

COMBES Danielle

Sur un terrain situé 452 route de Revonnas

Parcelle(s) N° 517 Section AK située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 631 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UN MURET SURMONTÉ D'UNE CLÔTURE

GUIFFRAY Didier

Sur un terrain situé 20 rue Pierre de Coubertin

Parcelle(s) N° 590 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 833 m²

POUR LA TRANSFORMATION D'UNE FENÊTRE EN PORTE FENÊTRE

JARNET Ludovic

Sur un terrain situé 14 rue Docteur Hudellet

Parcelle(s) N° 235 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 192 m²

POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE ET DU PORTAIL

NAY Joëlle

Sur un terrain situé 5 chemin des Billets

Parcelle(s) N° 396 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 837 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UNE VÉRANDA EN FAÇADE OUEST

MONTANDRAU Mathieu
Sur un terrain situé 16 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 251 Section AM située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 745 m²
POUR L'INSTALLATION D'UN PORTAIL

FARGEOT Georges
Sur un terrain situé 5 rue Lachar
Parcelle(s) N° 462 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 978 m²
POUR L'EDIFICATION D'UN MÛR DE CLÔTURE

BROIZAT Pierre
Sur un terrain situé 350 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 388 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 800 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

SARNELLI Nicolas
Sur un terrain situé 394 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 369 & 348 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1335 m²
POUR L'EDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

CHARROIN Robert
Sur un terrain situé 1 allée des Cygnes
Parcelle(s) N° 563 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1266 m²
POUR LA POSE D'UNE CLÔTURE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé ZAC de la Teppe
Parcelle(s) N° 701 Section AB située(s) en zone 1AUX
D'une superficie totale de 1000 m²
VENTE SCI LE SOLEIL DE LA TEPPE / SCI CLEMOMBROISE

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 3 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 647 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 518 m²
VENTE DEBEAUNE-PONZANELLI / LEROUX

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 734 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 921 m²
VENTE RAFFIN / FILLAT

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé 13 allée des Sorbiers
Parcelle(s) N° 388 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 827 m²
VENTE BOUSQUET _ DURAND / MARIELLE

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé ZAC de la Teppe
Parcelle(s) N° 740 Section AB située(s) en zone 1AUX
D'une superficie totale de 491 m²
VENTE SCI LE SOLEIL DE LA TEPPE / SCI CLEMOMBROISE

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 3 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 647 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 518 m²
VENTE DEBEAUNE-PONZANELLI / LEROUX

4.2. – Commission urbanisme du 25 avril 2017

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

CHABAUD Gilbert et SURAND Christiane
Sur un terrain situé 297 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 302 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1617 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UN APPENTI

RAVASSARD Jacqueline
Sur un terrain situé 519 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 22 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 192 m²
POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE

CHARNAY André
Sur un terrain situé 26 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 270 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2224 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

PALMIERI Vincent
Sur un terrain situé 15 chemin de la Combe
Parcelle(s) N° 294p Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 925 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE

BOGUET Willy
Sur un terrain situé 45 chemin de Bellière
Parcelle(s) N° 394 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1660 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN ET D'UNE CLÔTURE

BROIZAT Pierre
Sur un terrain situé 350 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 388 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 800 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN ET D'UN MUR DE CLÔTURE

PERRET Philippe
Sur un terrain situé 11 chemin de Fortunat
Parcelle(s) N° 373 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 796 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN CARPORT

TIGNAT Vincent
Sur un terrain situé 25 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 751 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 192 m²
POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

RICHER Nicolas
Sur un terrain situé chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 20 & 21 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2251 m²
POUR AUTRE DIVISION FONCIÈRE

NOLD Patrick
Sur un terrain situé 274 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 65 & 319p Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 750 m²
POUR AUTRE DIVISION FONCIÈRE

TERRIER Julien
Sur un terrain situé 9 rue Jean Bouin
Parcelle(s) N° 230 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 863 m²
POUR RÉNOVATION DE LA MAISON D'HABITATION

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé 121 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 2044 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 546 m²
VENTE VERNOUX / DUPONT _ RAYER OK

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de Madame GUYENNON Charline
Sur un terrain situé 274 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 65 & 319p Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 750 m²
LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

Demande de SELARL BERNASCONI
Sur un terrain situé 264 rue des vignes
Parcelle(s) N° 501 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 599 m²

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé 121 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 2044 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 546 m²
VENTE VERNOUX / DUPONT _ RAYER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 872 & 873 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 1448 m²
VENTE ADAPEI / EPFL

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 49 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1912 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 959 m²
VENTE VANEL / BORDE

4.3. – Comité syndical du SIEA

Messieurs Christian Pommeruel et Gilbert Chabaud donnent le compte rendu de l'assemblée générale du SIEA qui s'est tenue le samedi 8 avril à 9 h 30 au Centre international de rencontres de Saint-Vulbas. Cette rencontre avait notamment pour objet de débattre sur la stratégie du SIEA pour l'internet à très haut débit.

Le président Charles de la Verpillière a précisé dans son rapport moral que, dans son rapport sur la gestion 2009-2014, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a relevé que les investissements dans le réseau de fibre optique Li@in ont été jusqu'à présent essentiellement financés par des emprunts (187 MEUR) et a souligné, de ce fait, la fragilité financière du SIEA. Effectivement, ce projet conçu en 2007, a rencontré par la suite des difficultés qui n'avaient pas été anticipées : « l'Etat a attribué à Orange la construction du réseau dans les communes les plus rentables ; la publication de normes techniques et administratives nous a contraints à une « mise à niveau » très coûteuse de notre propre réseau ».

Il a dès lors invité l'assemblée à tirer les conséquences de ce constat et prendre des mesures correctrices pour 2017 et au-delà.

« Les mesures concernant 2017 visent à augmenter l'autofinancement et à donner des garanties à nos partenaires financiers. Le Bureau syndical propose ainsi d'augmenter les cotisations versées par les communes au titre de la communication électronique, actuellement de 14 centimes/habitant. L'augmentation sera de 3 EUR/habitant pour les communes en zone SIEA et de 1,5 EUR/habitant en zone AMII (où le réseau sera construit par Orange). S'ajoutant aux redevances versées par les fournisseurs d'accès internet (FAI) qui utilisent notre réseau, le surplus de cotisations permettra, pour la 1^{ère} fois, de dégager un excédent de la section de fonctionnement du budget annexe communication électronique». La CAF brute, virée à la section d'investissement, s'élèvera à 2,7 MEUROS. Par ailleurs, pour sécuriser les établissements bancaires, le Département et les communautés de communes et d'agglomération ont accepté de garantir nos emprunts 2017 : 50 % par le Département, 50 % par les EPCI. L'effet conjugué de l'augmentation des cotisations des communes et de la garantie de nos emprunts va ainsi permettre de mener à bien le programme de déploiement adopté en 2016 : 80 communes sont ou seront en travaux en 2017. En outre, des études seront lancées dans 60 communes supplémentaires, avec la possibilité d'y réaliser les travaux en 2018.

Le Président a ensuite proposé la création d'un syndicat mixte, nécessaire selon lui pour atteindre l'objectif d'une couverture intégrale du département fin 2021, sachant que des investissements très importants seront encore nécessaires. Les subventions de l'Etat et la montée en puissance des redevances des FAI en financeront une partie. Mais le solde ne pourra pas être couvert entièrement par des emprunts, surtout si les taux d'intérêt remontent : une part importante d'autofinancement sera indispensable, de l'ordre de 10 MEUR par an. Il faut donc réfléchir à une solution qui consolidera totalement et définitivement notre projet : la création d'un syndicat mixte.

Opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2018, ce syndicat mixte se verra déléguer la construction et l'exploitation du réseau Li@in. Il en assurera la gouvernance et le financement. La présence du Département et des EPCI semble acquise, sous certaines conditions. La Région n'a pas encore pris position.

L'assemblée du SIEA s'est prononcée à une forte majorité en faveur des orientations proposées, sachant que notre Conseil municipal avait déjà anticipé l'évolution de la cotisation lors du vote du budget 2017.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – A.G. Bibliothèque du 12 avril 2017

Madame Claudine Trentesaux présente à l'assemblée le compte rendu de l'assemblée générale de l'association en charge de la bibliothèque.

Madame Dominique Simonet, présidente de l'association, remercie Fanny Maréchal pour sa compétence et son dynamisme. Le passage de son contrat à 32 heures lui permet de s'investir encore davantage et d'alléger le travail des bénévoles, qui sont 18 à ce jour.

La bibliothécaire a mis à disposition des usagers sur l'ancien ordinateur, la liste des nouveautés avec des fiches de lecture. Un récolement a été fait l'été dernier.

Les animations régulières se poursuivent, comme « Bébé bouquine » ou « Le temps des histoires », ainsi que l'accueil des classes maternelles et élémentaires et les TAP les jeudis et vendredis pendant le temps méridien.

La bibliothécaire se déplace à la crèche pour des séances de « Bébé bouquine » et les enfants de la crèche viennent à la bibliothèque une fois par mois.

Fanny et Cécile Fatet ayant suivi une formation sur le thème « Lire à haute voix à des personnes âgées en institution » vont mettre en place un partenariat avec le maison de retraite « Camille Cornier ».

Mme Trentesaux rappelle que différentes animations ponctuelles avec les élèves du collège ou pour les lecteurs ont été mises en place. Récemment le 18 Mars en participant au « Printemps des poètes » une lecture animée de contes africains tirée du livre de Réjane Niogret « Le canari m'a dit » a été offerte au public.

En conclusion le nombre de lecteurs augmente : 559 en 2016.

En projet : le projet interligne proposé par la DLP aura comme sujet «La justice».

La PMI a demandé l'intervention de la bibliothécaire pour la lecture aux enfants le mardi après-midi une fois par mois.

L'ensemble des membres de la bibliothèque remercie la mairie pour la subvention qui répond à leurs attentes et pour l'écoute et la bonne collaboration.

Fanny souhaiterait un ou une bénévole pour l'aider dans les tâches de communication.

Quant aux membres du bureau : Myriam Terminal démissionne de son poste de trésorière mais reste bénévole de l'association. Madame Annie Curt souhaite rejoindre le conseil d'administration.

5.2. – Rencontre avec les parents d'élèves de l'école maternelle

Madame Trentesaux indique que les parents délégués de l'école maternelle ont demandé à être reçus en mairie par rapport à la fermeture d'une classe à la rentrée 2017 et le nombre d'ATSEM.

Martine Bulin pourrait faire valoir ses droits à la retraite fin décembre 2017. Or à ce jour aucune demande de sa part n'a été faite. D'autre part une 4^{ème} ATSEM avait été recrutée lors de l'ouverture de la 5^{ème} classe. Il se peut qu'à la fermeture de cette 5^{ème} classe, une ATSEM ne soit pas remplacée.

5.3. – Travaux

Les anti-pince-doigts ont été posés sur les portes d'entrée de l'école maternelle.

L'éclairage de la salle de réunion de la maternelle a été changé.

Les fenêtres abîmées de l'école élémentaire ont été réparées.

Suite aux tags sur le mur de l'école élémentaire, la peinture de ce mur est à prévoir.

5.4. – Commission scolaire

La commission se réunira mardi 2 mai avec la commission temps méridien pour faire le point sur l'organisation de cette période suite aux modifications faites après la rentrée de février.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

Mme TAVEL informe le conseil des prochaines manifestations sportives :

Boules de Ceyzériat : tournoi départemental les 6 et 7 mai sur le site.

CSC basket :

- farfouille du 7 mai sur le site de Domagne.
- tournoi Ain star les 24 et 25 juin sur le site de Domagne.

FC la Vallière : tournoi de l'ascension le jeudi 25 et le samedi 27 mai.

Tennis : tournoi les 3 premiers week-ends de juin.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Rencontre avec le Sou des Ecoles

Madame DUFOUR présente le compte rendu de cette rencontre entre le Maire, la Présidente du Sou des Écoles et elle-même.

L'ensemble du Conseil municipal reste attentif au milieu scolaire. C'est pourquoi il a semblé utile de rencontrer la présidente du Sou des Écoles le mardi 11 avril 2017 afin de lui faire part de notre étonnement suite aux diverses informations parues dans la presse locale et sur le plan audiovisuel via M6. Ces prestations et l'appel à financement ne reflétaient pas en effet selon nous nos actions en faveur du milieu scolaire. Nous consacrons une part importante de notre budget communal à ce domaine alors même que nous subissons des restrictions budgétaires. La Présidente de l'Association ne souhaitait pas nous mettre en cause. Elle reconnaissait que le caractère particulier et exceptionnel de l'appel de fonds n'avait pas été mis en avant dans les actions menées. Pour l'intervention des dumistes en milieu scolaire la commune attribue une subvention à la Maison de la Musique (de 8780 euros pour cet exercice budgétaire). Ces derniers bénéficient également du centre festif gratuitement pour les répétitions et pour leur représentation. Il a été précisé que la demande d'aide supplémentaire de 500 euros arrivée tardivement n'avait fait l'objet d'aucune concertation avec la Mairie. Quant au voyage scolaire en fin de cycle III, il fait l'objet d'une participation communale. L'appel de fonds adressé à la population par l'Association laissait supposer le contraire de notre mobilisation aux côtés des élèves de notre commune. Les échanges ont permis de faire entendre les différents points de vue. L'Association désormais s'engage à faire en sorte que le dialogue pré existe

entre nous. Nous avons conclu en rappelant que nous avons toujours répondu favorablement à des demandes de rencontre avec nos partenaires et que nous restons à leur disposition. C'est donc sur cette note positive que s'est achevée la rencontre.

°°°°°°°°°°

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 8 juin 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,